

VOIX DU MIDI

ATTESTATION DE PARUTION

27-déc-18

28 rue Théron de Montaugé-CS 72137

31017 Toulouse CEDEX 2

Tél 05 61 99 44 45 fax 0826 39 00 13

legales2@presse-regionale.fr

B 570 801 662 APE 5814Z



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE

3 rue André Villet, 31400 Toulouse

ATTESTATION DE PARUTION

ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux usées sur la commune de MAURENS

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31 informe l'ouverture d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement sur la commune de MAURENS, ayant transférée sa compétence au SMEA31.

Par avis n°MRAe2018DK0235 du 08/10/18, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a été dispensé d'évaluation environnementale par la DREAL.

Par arrêté n°A20181112-56 en date du 12/11/2018 le Président du SMEA31 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de zonage d'assainissement pour la commune de MAURENS.

A cet effet, par décision du 23/10/18, enregistrée sous le n°E18000174/31, Madame Dominique LARTIGUE-DUTILLEUL, consultante formatrice, a été désignée comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de MAURENS, le village, 31540 MAURENS du mercredi 16 janvier 2019 au vendredi 01 février 2019 18heures inclus, heure limite pour la réception des observations.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier et les observations du public sur le projet de zonage d'assainissement pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé à la mairie ainsi que sur le site internet www.reseau31.fr. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : le village, 31540 MAURENS, lequel les annexera au registre d'enquête, ou par mail à mairie-de-maurens@orange.fr.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le commissaire enquêteur recevra, aux jours et heures suivants : le Mercredi 16 janvier 2019 de 16h à 18h et le Vendredi 01 février 2019 de 16h à 18h.

Il est rappelé les horaires d'ouverture de la Mairie : le mercredi, de 13h30 à 19h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, au SMEA31 et sur le site internet www.reseau31.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le zonage d'assainissement, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Bureau Syndical du SMEA31.

VOIX DU MIDI

ATTESTATION DE PARUTION

17/01/2019

28 rue Théron de Montaugé-CS 72137

31017 Toulouse CEDEX 2

Tél 05 61 99 44 45 fax 0826 39 00 13

legales2@presse-regionale.fr

B 570 801 662 APE 5814Z

ATTESTATION DE PARUTION